COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 07/03/22

<u>Présents</u>: MM. J-P LEDUC (Président), P. GUILLEBEAUX (CD), R. PANARIELLO. MME RUPERT. S. PILLEMONT.

<u>Absents excusés</u>: MM. J. VESQUES, L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EOUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but
& AMENDE AU CLUB RECEVANT.

U14

D3-A DU 12/02/202253170.2 ANDRESY FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

2EME RAPPEL,
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

FOOT LOISIR 45 ANS ET PLUS

POULE B DU 09/02/2022

55049.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / MAUREPAS AS 1

1er RAPPEL

FOOT LOISIR 45 ANS ET PLUS

POULE B DU 18/02/2022

54984.2 HOUDANAISE REGION FC 1 / CROISSY US 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

U16

D2-A AFC MANTES YVELINES 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F 3EME FORFAIT

U16

D2-A DU 06/03/2022

52414.2 AFC MANTES YVELINES 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F IER FORFAIT

SENIORS

D4-A DU 06/03/2022

50461.2 MANTES USC 1

U16

D4-A DU 06/03/2022

53667.1 BREVAL LONGNES FC 2

D4-C DU 06/03/2022

52816.2 LOUVECIENNES AS 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 21/03/2022

CRITERIUM LUNDI

DI-A

59175.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / OVILLOISE 1

A JOUER LE 02/04/2022

FUTSAL SENIORS

1

D2-U1

55798.2 MUREAUX O.F.C. LES 1 / ST CYR AFC 2

A JOUER LE 16/04/2022

U14

D4-A

55534.2 VAUXOISE ES 1 / AUBERGENVILLE F.C. 1

A JOUER LE 17/04/2022

VETERANS

D5-A

53570.2 VAUXOISE ES 12 / BREVAL LONGNES F.C. 12

U18

D3-A

55876.1 BREVAL LONGNES F.C. 1 / ENT. GALLY-MAULDRE 1

U16

D4-A

53632.2 AUBERGENVILLE FC 1/LIMAY ALJ 2

A JOUER LE 01/05/2022

SENIORS

D5-A

55301.1 VAUXOISE ES 2 / ISSOU AS 2

D5-D

54574.2 GAZERAN AFL 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

A JOUER LE 08/05/2022

VETERANS

D2-A

51238.2 LIMAY ALJ 11 / GUERVILLE ARNOUVILLE 11

D4-C

51158.2 GAZERAN AFL 11 / BUC FOOT AO 12

A JOUER LE 12/05/2022

FUTSAL SENIORS

D2-U1

55796.2 CHATOU FUTSAL CLUB 2 / C.B.P.S. 78 2

A JOUER LE 22/05/2022

SENIORS

Mardi 8 mars 2022

D5-D

54563.1 GAZERAN AFL 1 / ELANCOURT O.S.C. 3

A JOUER LE 05/06/2022

U16

D4-A

53671.1 JUZIERS F.C. 1 / TRIEL A.C 1

MATCHES A PROGRAMMER

45 ANS

POULE A	
53938.2	VAUXOISE ES 1 / GARGENVILLE/LAINV 1
53942.1	ANDRESY F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
53959.1	EPONE U.S.B.S. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53961.1	JUZIERS F.C. 1 / MEULAN C.N. 1
53964.1	VAUXOISE ES 1 / EPONE U.S.B.S. 1
53972.1	ISSOU AS 1 / ANDRESY F.C. 1
53980.1	JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53984.1	EPONE U.S.B.S. 1 / ANDRESY F.C. 1
53987.1	VAUXOISE ES 1 / JUZIERS F.C. 1
54001.1	JUZIERS F.C. 1 / ISSOU AS 1

POULE B

54994.1	MARCQ FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55000.1	HOUDANAISE REGION FC 1 / MAUREPAS AS 45
55008.1	PERRAY FOOT. ES 1 / CROISSY U.S. 1
55021.1	MAULOISE U.S. 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55027.1	MARCQ FC 1 / MAUREPAS AS 45
55043.1	PERRAY FOOT. ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

CONVOCATION

U14

D2-A DU 19/02/22

52975.2 GARGENVILLE STADE 1 / POISSY AS 3

La Commission prend note du rapport de l'arbitre officiel, de Gargenville et de Poissy.

La Commission décide de convoquer pour sa réunion du Lundi 14 Mars 2022 à 18h30 :

- La Présidente de GARGENVILLE. Mme FERRY
- L'éducateur de POISSY, M. JOCHEL
- L'éducateur de GARGENVILLE, M. LE CORRE
- Le dirigeant responsable de GARGENVILLE, M. KEITA
- L'arbitre officiel de la rencontre, M. AZIEZ

DEMANDES

SENIORS F

POULE UNIQUE DU 12/03/2022

53921.2 BUC FOOT AO 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

Le club de BUC demande à avancer l'horaire du match de 16h30 à 15h.

Accord écrit de ROSNY SUR SEINE. La Commission donne son accord.

SENIORS

D4-B DU 13/03/2022

50549.2 MONTESSON US 2 / HOUILLES SO 2

Le club de MONTESSON demande à décaler l'horaire du match de 15h à 16h suite à un problème de vestiaires (4 vestiaires pour les U18 et U16 qui jouent à 13h).

En attente de l'accord du club de HOUILLES SO 2 avant Vendredi 11.03.22. 12h.

D5-A DU 03/04/2022

55273.2 VAUXOISE ES 2 / ROSNY S/SEINE CSM 2

Le club de ROSNY SUR SEINE demande à inverser le match du 03/04/2022, en application de l'article 23.7 du RS du D.Y.F., VAUXOISE ayant été forfait au match aller du 14.11.22.

La Commission dit match à jouer à ROSNY S/SEINE.

CDM

CY DU 17/04/2022

59623.1 VILLIERS MAHIEU AS 5 / PLAISIR PORTUGAIS AS 5

Le club de PLAISIR PORTUGAIS nous informe qu'il a prévu et réservé un séjour en Normandie et demande donc le report de la demi-finale de Coupe des Yvelines CDM du 17.04.22.

La Commission accuse réception des justificatifs demandés et demande à VILLIERS LE MAHIEU de choisir la date qui lui convient entre le 1er, le 8 mai et le 26 mai 2022.

Accord écrit de VILLIERS MAHIEU pour jouer le 1er mai 2022. La Commission donne son accord.

U18

D1-U DU 13/03/2022

51952.2 VERSAILLES 78 FC 2 / CLAYES SS/BOIS USM 1

Demande de VERSAILLES pour avancer l'horaire du match de 14h à 12h car les SENIORS R3 jouent déjà à 14h sur le même terrain.

Accord écrit des CLAYES SS/BOIS.

La Commission donne son accord.

U16

D4-A DU 20/03/2022

53634.2 MAGNANVILLE LFC 1 / ENT. GALLY MAULDRE 2

Demande de MAGNANVILLE pour avancer le match à 11h en raison de deux matches programmés à 13h.

La Commission est en attente de l'accord écrit de ENT GALLY MAULDRE avant Vendredi 11.03.22 12h.

FUTSAL

D2-U DU 24/03/2022 55796.2 CHATOU FUTSAL FC 2 / CBPS 78 2

Le club de CHATOU demande à reporter le match au 24/03/2022 car leur équipe 1 engagée en FUTSAL D2 a également été prévue sur le créneau de 21h.

Les deux clubs se sont mis d'accord dans Footclubs pour reporter la rencontre au 12.05.22.

La Commission donne son accord.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 14/02/2022

59174.1 CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / BAILLY NOISY 1

Pris note du courrier de BAILLY NOISY. La Commission précise que les demandes de report se font obligatoirement via l'adresse mail officielle du club. Il faut également l'accord écrit de l'équipe adverse si jamais il ne s'agit pas d'une raison officielle et lorsque la demande est faite tardivement. De plus, s'il y a des cas COVID il faut nous envoyer les attestations des tests positifs.

La Commission maintient donc le forfait de votre équipe.

DEMANDE DE DEROGATION ANNUELLE

U18

500650 VERSAILLES 78 FC

Le club souhaiterait faire jouer ses U18 D1 sur le terrain Porchefontaine 2 à 12h au lieu de 14h pour éviter les SENIORS R3 qui jouent sur ce même créneau.

La Commission donne son accord.

SUSPENSIONS DE TERRAINS U18

D1-U DU 26/09/2021 51897.1 LIMAY ALJ 1 / CONFLANS FC 1

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade du complexe sportif Fosses Rouges pour 6 matches dont 2 avec sursis pour l'équipe U18-1 de LIMAY évoluant en en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente.

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (art 40 alinéa 7 du RS du DYF).

La Commission désigne les matches suivants :

D1-U DU 20/03/2022 51900.2 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 2

D1-U DU 03/04/2022 51910.2 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 2

Accord avec le club et la Mairie de BOUAFLE pour jouer les matchs du 20.03 et 03.04.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RESERVEE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GERE DONC PAS LES PROBLEMES DE FMI DES MATCHES DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ETRE A L'HEURE ET A LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIERE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

U16

D2-A DU 06/02/2022
52438.1 GARGENVILLE/MEZIERES 1 / CHATOU AS 1
Pris note du rapport de CHATOU et de GARGENVILLE.
La FMI avait bien été préparée.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D5-A DU 06/03/2022

55285.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 2 / FONTENAY ST PERE AS 2

Pris note du rapport de ROSNY S/S. La FMI avait bien été préparée.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre ce qu'il a fait de la feuille de match.

Transmis à la CDA.

U18

D3-B DU 23/01/2022

52185.1 ACHERES CS 1 / HOUILLES AC 3

RAPPEL Pris note du rapport de Houilles AC. La commission est en attente du rapport de ACHERES CS.

U16

D4-D DU 05/02/2022

55788.2 ELANCOURT O.S.C. 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1

RAPPEL Pris note du rapport de Mesnil St Denis. La Commission demande à Elancourt un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D2-B DU 12/02/2022

53020.2 RAMBOUILLET YVELINES 1 / VOISINS F.C. 1

RAPPEL Pris note du rapport de Voisins FC. La Commission demande à Rambouillet un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CY U14

POULE UNIQUE DU 29/01/2022

59218.1 USBS EPONE 1 / BAILLY NOISY SFC 1

RAPPEL Pris note du rapport de l'arbitre. La Commission demande à EPONE un rapport sur la non transmission de la FMI.

SENIORS FUTSAL

D2-U DU 07/02/2022

55822.2 HOUDANAISE REGION FC 1 / CHATOU FUTSAL CLUB 1

RAPPEL Pris note du rapport de REGION HOUDANAISE.

La Commission est toujours en attente du rapport de l'arbitre de la rencontre concernant la non-clôture de la FMI.